



Comprendre l'isolation et le chauffage à 1 €

Ces offres permettent, sous conditions de ressources, de réaliser des travaux d'amélioration énergétique pour un euro symbolique, sans avoir à avancer la facture et engager de complexes démarches administratives.

Par Cédric Rognon.

Plusieurs offres commerciales fleurissent depuis le début d'année pour vanter la chaudière ou la pompe à chaleur à un euro. À l'isolation des combles, déjà proposée à ce même prix symbolique depuis 2012, s'ajoute aussi désormais l'isolation des planchers bas. Que penser de ces offres alléchantes ? Notre analyse en six points clés.

1. Le contexte réglementaire

Ces offres sont rendues possibles par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) qui oblige fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique. Elles

ne concernaient jusque-là que les travaux d'isolation des combles perdus pour les ménages très modestes. Pour accélérer la transition énergétique, tout en continuant à lutter contre la précarité énergétique, le gouvernement a renforcé et étendu ce dispositif en début d'année. Des primes, appelées « Coup de pouce isolation » et « Coup de pouce chauffage », sont mises en place jusqu'à la fin 2020 pour réduire le coût des travaux à la charge des ménages. Sont désormais concernés, outre l'isolation des combles perdus, l'isolation des planchers bas (cave, garage et vide sanitaire) et le remplacement des chaudières fioul ou gaz (autres qu'à condensation).

Ces primes sont accessibles à tous les ménages. Elles ouvrent aux plus modestes des offres à un euro sous conditions de ressources.

2. Qui propose ces offres à 1€ ?

Il s'agit d'acteurs privés qui agissent pour faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétique : soit directement des fournisseurs d'énergie (par exemple, Engie via sa filiale Engie Home Services pour la chaudière à un euro); soit des délégataires qui interviennent comme tiers de confiance entre les particuliers et les énergéticiens, pour permettre ainsi à ces derniers de remplir leurs obligations (par exemple, Effy qui revendique 70 000 chantiers d'isolation à un euro et qui est le premier à proposer la pompe à chaleur à ce même prix).

3. Comment ça marche ?

Ces prestataires proposent une solution clé en main qui prend en charge les démarches administratives pour mobiliser les aides financières disponibles et la réalisation des travaux par un réseau d'artisans partenaires. Pour le bénéficiaire, cette offre s'inscrit dans la logique du « tiers payant ». Il n'a pas besoin d'avancer

le montant de la facture : c'est l'entreprise qui fait l'avance de trésorerie pour payer l'installateur et qui se rémunère ensuite sur le montant des subventions perçues. Le reste à payer pour le particulier s'élève seulement à un euro.

4. Qui peut bénéficier de ces offres ?

Le prérequis est d'être propriétaire d'une maison individuelle. Après, tout se complique et il faut différencier isolation et chauffage.

Pour l'isolation, ce sont les seuls CEE qui couvrent le montant des travaux. Pour les combles perdus et les planchers bas sont éligibles les ménages modestes et très modestes (donc, a minima, les ménages modestes, tels que définis dans le tableau 3). « Cela représente environ la moitié de la population », précise Audrey Zermati, directrice stratégie de Effy.

Pour compliquer un peu les choses, certains délégataires proposent l'isolation des combles à un euro pour les ménages modestes, mais sans condition de ressources. C'est le cas, notamment, d'Isolation solidaire (Innovia) ●●●

UN EXEMPLE : LA PREMIÈRE POMPE À CHALEUR À 1€

L'installation vient d'être réalisée en Seine-et-Marne. Le montant des travaux s'élève à 13 686 € (pompe à chaleur Atlantic + pose). L'obtention d'une facture de 1€ a été rendue possible grâce au « Coup de pouce chauffage » (4 000 €), les aides de l'Anah (6 486 €) et la mobilisation de la filière (3 199 €), c'est-à-dire, précise Audrey Zermati, directrice stratégie de Effy, « par une bonification supplémentaire des CEE et un effort spécifique des fournisseurs de matériaux et installateurs pour la cible de ménages très modestes à qui s'adresse cette offre ».



Tranche	ÎLE DE FRANCE			PROVINCE		
	Très modestes	Modestes	Classique	Très modestes	Modestes	Classique
1	19 875 €	24 194 €	Supérieur à 24 195 €	14 360 €	18 409 €	Supérieur à 18 410 €
2	29 171 €	35 510 €	Supérieur à 35 511 €	21 001 €	26 923 €	Supérieur à 26 924 €
3	35 032 €	42 648 €	Supérieur à 42 649 €	25 257 €	32 377 €	Supérieur à 32 378 €
4	40 905 €	49 799 €	Supérieur à 49 800 €	29 506 €	37 826 €	Supérieur à 37 827 €
5	46 798 €	56 970 €	Supérieur à 56 971 €	33 774 €	43 297 €	Supérieur à 43 298 €
Par personne supplémentaire	+ 5 882 €	+ 7 162 €	-	+ 4 257 €	+ 5 454 €	-

L'isolation à 1€ s'appuie sur le dispositif des CEE. Pour les combles perdus et les planchers bas, sont éligibles les ménages modestes et très modestes sous conditions de ressources (cf. tableau CEE à gauche). Pour la chaudière et la PAC à 1€, où au

dispositif des CEE s'ajoutent les aides Anah, seuls sont éligibles les ménages très modestes, également sous conditions de ressources (cf. tableau Anah à droite). Attention, car les deux plafonds de ressources diffèrent légèrement selon le type de travaux.

Composition du foyer	Plafonds de ressources	
	Revenus Très modestes	
	Île-de-France	Autres régions
1 personne	20 470 €	14 790 €
2 personnes	30 044 €	21 630 €
3 personnes	36 080 €	26 013 €
4 personnes	42 128 €	30 389 €
5 personnes	48 198 €	34 784 €
Par personne supplémentaire	+ 6 059 €	+ 4 385 €

... qui rend donc accessible, grâce à la mise en place d'une industrialisation de la commercialisation et des installations, l'isolation à un euro pour tous les ménages. « Cette offre à un euro est également proposée aux ménages modestes pour les planchers bas, mais, cette fois, avec conditions de ressources », précise Sébastien Hugot, directeur de l'entreprise. Mais attention, car tous les ménages financièrement éligibles ne peuvent pas, pour autant, bénéficier de ces opérations bonifiées. Ces offres restent, en effet, toujours proposées sous réserve d'éligibilité technique (accroche de l'isolant pour les planchers bas, par exemple).

Pour le chauffage, le mécanisme est un peu différent, puisqu'au dispositif « Coup de pouce chauffage » des CEE (4000 euros pour la conversion d'une vieille chaudière en pompe à chaleur, par exemple) s'ajoutent les aides « Habiter mieux agilité » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), soit la prise en charge de 50 % du montant des travaux HT. Seuls sont éligibles les ménages à revenus très modestes (plafond de ressources, cette fois-ci, fixé par les conditions les plus restrictives, c'est-à-dire le plafond Anah, voir tableau 4). Deux millions de ménages sont concernés. À noter, le prix d'un euro inclut le coût de la dépose de l'ancienne chaudière, mais pas la dépose d'une cuve fioul. Cette dernière est, par contre, éligible au crédit d'impôt (Cite), à un taux de 50 %, depuis le 1^{er} janvier 2019.

5. S'agit-il de travaux au rabais ?

Les travaux sont réalisés par des sous-traitants triés sur le volet. Chez Effy, les installateurs possèdent tous les critères techniques (RGE QualiPAC ou équivalent, capacité à réaliser un bilan thermique...) et financiers (assurance décennale...) à la bonne réalisation des travaux. Des audits sont, par ailleurs, réalisés par des bureaux de contrôle indépendant. La profession, notamment l'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac), se dit, en outre, vigilante pour éviter tout effet d'aubaine et pointer les éventuelles dérives. La qualité des

prestations dépend aussi des matériaux et matériels. Les isolants mis en œuvre sont en fonction des offres commerciales : laine de verre pour les combles chez Effy, laine de verre, dé de roche ou plus rarement ouate de cellulose chez Isolation solidaire, par exemple. Pour la pompe à chaleur, seuls sont éligibles les modèles air/eau et hybrides (chaudière intégrée en appoint). « Nous sommes ouverts à toutes les marques, précise Audrey Zermati. Nous avons fixé un cahier des charges techniques et, à condition de prix et de disponibilité égales, nous privilégierons les matériels de fabrication française. » Côté chaudières, Engie propose son offre à un euro pour deux modèles de type mural des marques Saunier Duval et Chaffoteaux, reconnues pour leur fiabilité.

6. Quel est le délai d'attente ?

Pour l'isolation, les délais sont relativement courts. Pour les offres émergentes comme la pompe à chaleur, les délais s'annoncent beaucoup plus longs. Effy fédérait, mi-février 2019, une quinzaine d'installateurs partenaires pour 25000 demandes de particuliers ! Mais l'entreprise affirme monter rapidement en puissance et espère à court terme mailler l'ensemble du territoire ●



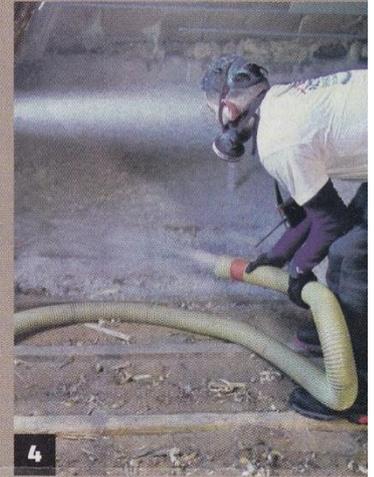


3

1. Depuis le début de l'année, le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place un nouveau dispositif pour aider les ménages à isoler leur logement et diminuer leur facture de chauffage.

2. Pour son offre d'isolation à un euro, Isolation solidaire travaille avec les artisans de son réseau Artisans solidaires. Un organisme Cofrac indépendant et certifié effectue une visite de contrôle à la fin du chantier pour valider les travaux.

3 et 4. Les offres à un euro, initiées par l'isolation des combles perdus, sont étendues aujourd'hui aux planchers bas et aux équipements de chauffage. L'assemblage des différentes aides, leur prise en charge (ici, par Effy) et la gestion de l'avance des frais créent les conditions d'accès à ces travaux pour les ménages les plus modestes.



4

CHARTE « COUP DE POUCE ISOLATION » :

	Isolation des combles et toiture	Isolation de planchers bas
Prime pour les ménages modestes	20 €/m ²	30 €/m ²
Prime pour les autres ménages	10 €/m ²	20 €/m ²

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire

CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » :

Remplacement d'une chaudière par :							Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par
	Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique	Appareil de chauffage au bois très performant
Prime pour les ménages modestes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €	1 200 €	800 €
Prime pour les autres ménages	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	450 €	600 €	500 €

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire